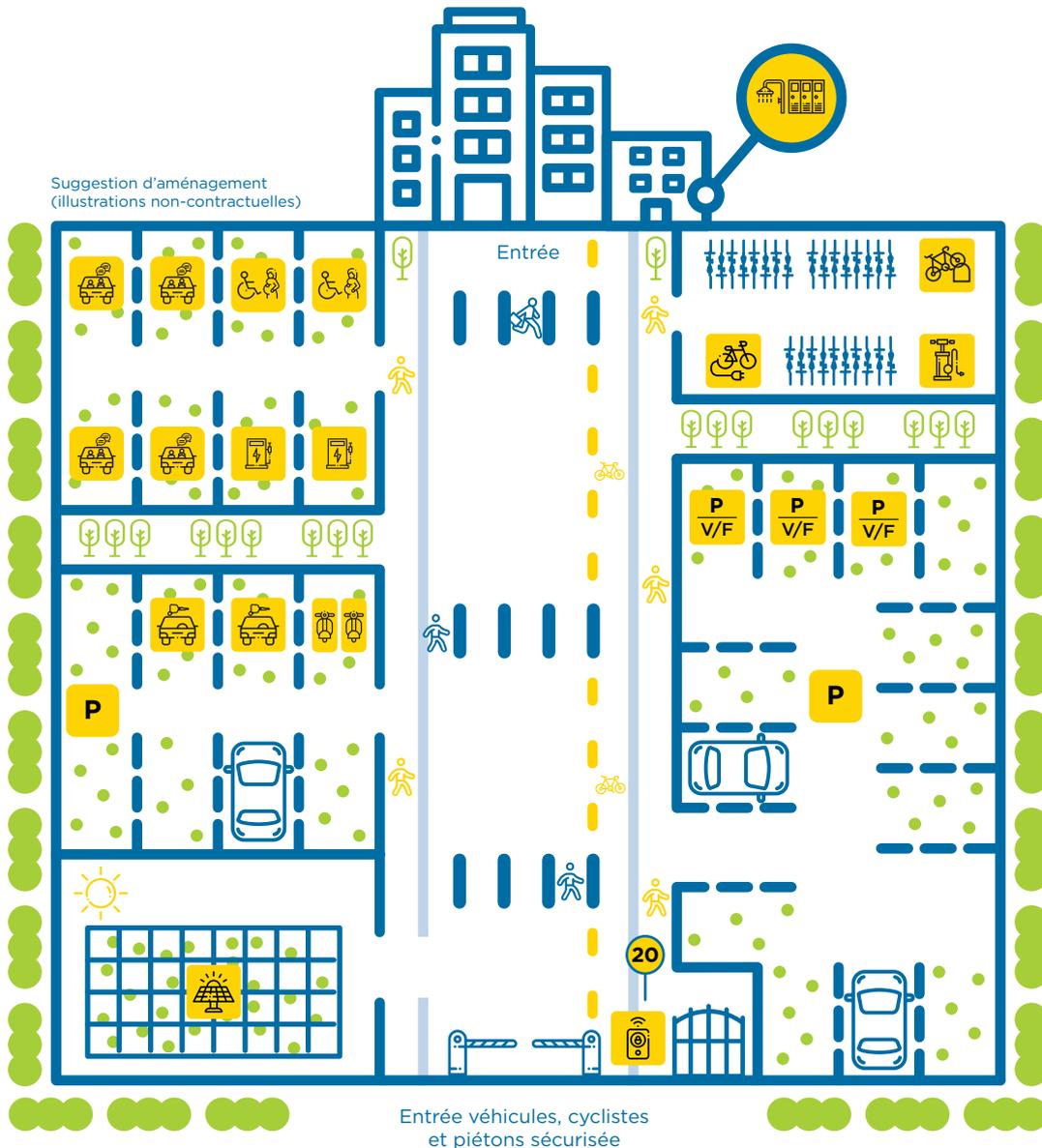


Intégrer la mobilité durable dans l'aménagement de votre site

L'aménagement de votre site est un critère essentiel pour réussir à inciter vos collaborateurs à se rendre au travail autrement qu'en voiture individuelle.



Découvrez les différents aménagements et équipements que vous pouvez apporter à votre site de manière à rationaliser et optimiser le stationnement ainsi qu'à promouvoir la mobilité durable.



La Région Grand Est, chef de file de l'intermodalité, a pour volonté d'inciter à réduire l'usage individuel de la voiture. Avec fluo.eu, les itinéraires sont accessibles en 1 clic pour tous les modes de déplacement : marche, vélo, transports en commun, covoiturage... En partenariat avec l'ADEME, la Région Grand Est propose des outils pour aider les entreprises à optimiser les déplacements liés à leurs activités.



Soutenu par



Légende

1 Favoriser l'utilisation du vélo



Vestiaires avec douches et casiers

→ apportent un réel confort pour les « vélotaffeurs » qui viennent de loin (ou le souhaitent)



Stationnements vélo dans un local :

→ accessible facilement depuis les entrées du bâtiment

→ spacieux et adapté au nombre de salariés

→ couvert et éclairé

→ avec un système de fermeture sécurisé

→ avec des dispositifs fixes pour attacher et stabiliser les vélos (au niveau du cadre)



Station de gonflage et de réparation



Bornes de recharge pour Vélo à Assistance Electrique (VAE)

2 Optimiser l'utilisation et le stationnement des véhicules motorisés



Places réservées aux covoitureurs



Places réservées aux personnes à mobilité réduite et aux femmes enceintes



Places équipées de bornes de recharge électrique (cf fiche Loi d'Orientation des Mobilités)



Places réservées au visiteurs/ fournisseurs



Véhicules de service en autopartage



Places pour les 2 roues motorisés



Places de parking végétalisées/ perméables favorisant l'infiltration



Ombrières photovoltaïques

3 Assurer la sécurité de l'établissement et des collaborateurs



Cheminements piétons



Haies mellifères favorisant la séparation avec l'extérieur ainsi que la pollinisation



Panneau de vitesse limitée à 20 km/h



Entrée véhicules, cyclistes et piétons sécurisée (accès avec badge...)



Pour aller plus loin

Fluo.eu rubrique Espace Pro
Et retrouvez toute l'actualité mobilité sur francemobilites.fr



Le site de tous vos itinéraires en Région Grand Est

www.fluo.eu